

DECISION DU PRESIDENT.CA 101-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-059 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Direction du Patrimoine Immobilier

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion 2020 au Groupement d'Intérêt Régional ORACE.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé par : Olivier Huisman
Date : 27/08/2020
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 28 Août 2020

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun :</i>	<i>Nom de la composante, du service commun ou de la direction : Direction du Patrimoine Immobilier</i>			
<i>Date de validation par la DAF :</i>	<i>Nom de la structure : DPI</i>			
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
ORACE	660€	903106	Groupement d'intérêt régional sur l'énergie	



FACTURE

DUPLICATA

N° 001190147

DU 20/12/2019

CLIENT N° : 010179

Rue Eugène BREMOND
49300 CHOLET - FRANCE
Tél : 02.41.49.10.20 Fax : 02.41.49.10.21
N° Intracommunautaire : FR48 788 572 279
N° siret : 788 572 279 00016 - APE 9499Z

UNIVERSITE D'ANGERS - ESTHUA

40 RUE DE RENNES
SCE FACTURIER
BP 735732
49035 ANGERS CEDEX 01

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT CETTE FACTURE VEUILLEZ CONTACTER : DIANE.GOMES@MAINEETLOIRE.CCI.FR - TEL : 02.41.49.10.17

Informations Clients

N° Siret Client : 19490970100303

Feuillet No : 1 / 1

DÉSIGNATION	NBRE	QUANTITE	P.U.H.T. EUR	REMISE %	MONTANT H.T. EUR	CODE TAXE
ADHESION ORACE ANNEE 2020 DU 01/01/2020 AU 31/12/2020		1.00	550.00	0.00	550.00	49

TVA payée sur les débits			
Code	Montant H.T	Taux	T.v.a.
49 D	550.00	20.00	110.00

TOTAL H.T EUR	550.00
TOTAL TVA EUR	110.00
TOTAL T.T.C. EUR	660.00
NET A PAYER (EN EUROS)	660.00 €

DOMICILIATION BANCAIRE :

CCM CHOLET VICTOIRE

IBAN : FR76 1027 8394 1700 0228 3080 101
BIC : CMCIFR2A

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement comptant. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros.

✂ PAPILLON A JOINDRE AU REGLEMENT

Client N° : 010179

Client : UNIVERSITE D'ANGERS - ESTHUA

FACTURE : N° 001190147

Montant : 660.00 EUR

A régler

par TOUT MOYEN
au 20/12/2019 660.00